

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus et élections municipales 2020

Pour répondre aux inquiétudes légitimes et assurer le bon déroulement des élections municipales dans les 6 bureaux de vote de la Commune du Passage d'Agen, la Ville a pris des mesures exceptionnelles destinées à éviter la propagation du Coronavirus. Des mesures qui s'appuient sur les recommandations gouvernementales reçues en Mairie le mardi 10 mars dernier.

Une information en continu :

Affichage dans chaque bureau de vote des gestes barrières contre la propagation des virus, recommandés par les autorités de santé publique.

Des sanitaires équipés de savon et d'essuie-mains jetables :

Se laver les mains très régulièrement reste le principal geste qui permet de limiter la propagation des virus, qu'il s'agisse du Coronavirus (Covid-19) ou de la grippe saisonnière.

Du savon et des essuie-mains à usage unique seront mis à disposition dans les sanitaires situés à proximité des bureaux de vote. Ainsi, les électeurs pourront, s'ils le souhaitent, se laver les mains avant et après le vote.

En outre, des solutions hydroalcooliques ou des lingettes désinfectantes à usage unique seront mises à disposition du public dans chaque bureau de vote.

Les présidents, les assesseurs, les scrutateurs et les secrétaires des bureaux de vote ont été particulièrement sensibilisés aux bons gestes à suivre, permettant de limiter le risque de contamination.

Des gestes de précaution :

Désinfection régulière des surfaces de contact

Les bureaux de vote seront désinfectés avant et après le dimanche 15 mars. Les surfaces de contact (poignées de portes, tables, tablettes des isoloirs) seront désinfectées très régulièrement au cours de la journée.

Emargement des listes électorales

Les électeurs sont invités à venir, s'ils le souhaitent, avec leur propre stylo à condition que l'encre soit **noire** et **non effaçable**.

Une distance de confidentialité entre les électeurs :

À l'intérieur de chaque bureau de vote et à chaque étape du parcours, l'électeur sera guidé par des marques au sol matérialisant une distance raisonnable pour éviter la transmission du virus entre deux électeurs. Des lignes de confidentialité seront matérialisées au niveau des tables d'emargement et des tables de dépouillement.

Pour garantir le secret du vote sans toutefois contraindre les électeurs à tirer le rideau de l'isoloir, ceux-ci seront placés face à un mur.